LETTRE DE SUIVI DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mise à jour 5 juillet 2018 ∗ N° 21

Cette lettre est rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI[1] en lien avec la commission du CA « défense et promotion des droits et libertés ».
Elle présente le suivi général de l'actualité politique (gouvernement, parlement, CNCPH, CNSA, …) ainsi que les positions et les actions d'APF France handicap relatives à cette actualité.
Vous pouvez suivre en permanence cette actualité sur le site d'APF France handicap (rubrique « actualités politiques ») et sur www.faire-face.fr. Prenez aussi connaissance des avis du CNCPH sur le site du gouvernement [cliquez ici]

Retrouvez tous les numéros de la lettre sur le blog du mouvement : [cliquez ici]

SOMMAIRE

ACTUALITES POUR L'ETE ET LA RENTREE **2**

DEMARCHES ADMINISTRATIVES **4**

Rapport Taquet / Serres : « Plus simple la vie » 4

EMPLOI **4**

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel 4

Rapport Gillot sur l'emploi des personnes en situation de handicap et sur la vie professionnelle des aidants 6

SCOLARISATION **7**

Mission flash sur la déscolarisation 7

MEDICO-SOCIAL **7**

Mission IGAS sur les CAMSP, les CMPP et les CMP 7

EUROPE **8**

Fonds structurels européens : avis du CESE 8

CALENDRIER PREVISIONNEL **8**

La prochaine lettre de suivi de l'actualité politique paraîtra en septembre.

[1] DDA-PI = Direction Développement Associatif et Politiques d'Inclusion

ACTUALITES POUR L'ETE ET LA RENTREE

Voici plusieurs informations regroupées et synthétiques qui vont rester d'actualité pendant les prochaines semaines et à la rentrée.

- **Conférence nationale du handicap (CNH)** : contrairement à ce qui avait été annoncé par le gouvernement, il n'y aura pas de lancement d'une CNH avant l'été.
  Au Congrès APF France handicap, la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées a annoncé pour le dernier trimestre 2018 le lancement, dans les territoires, *« d'un grand débat sur la société inclusive »* et la tenue d'un colloque international sur l'école inclusive les 18 et 19 octobre à La Villette - Paris.

- **Projet de loi sur le logement (loi Elan)** : le texte a été adopté à l'Assemblée nationale. Les débats en Commission des Affaires économiques du Sénat débuteront le mardi 3 juillet, puis à partir du 17 juillet pour les discussions en séance plénière.
  APF France handicap a porté 2 amendements en inter-associatif auprès des sénateurs : un amendement de suppression de l'article 18, et un amendement de renforcement du Droit au logement opposable pour les personnes en situation de handicap.
  Le 18 juillet, le Collectif Ambition Logement organisera une conférence de presse expliquer son opposition à la loi ELAN : https://ambitionlogement.org/
  Suite à nos mobilisations, le gouvernement n'entend supprimer l'article 18 sur le logement évolutif, mais des discussions ont lieu pour abaisser l'obligation d'ascenseur aux immeubles dès le R+3 dans le cadre de textes règlementaires.

- **Proposition de loi sur la compensation :** cette proposition de loi portée par le député Philippe Berta a été adoptée par l'Assemblée nationale en juin. Elle prévoit notamment l'abaissement de la barrière d'âge des 75 ans pour les bénéficiaires de la PCH. Le texte doit désormais être présenté au Sénat (date non encore fixée).

- **Stratégie pauvreté :** ce plan orienté sur la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes devrait être évoqué par le président de la République le 9 juillet à l'occasion de son discours devant les députés et les sénateurs réunis en Congrès. Nous venons d'apprendre que le détail de cette stratégie serait plutôt présenté à la rentrée (et non courant juillet, comme annoncé). Cette stratégie devrait s'appuyer notamment sur les conclusions des travaux animés en début d'année par Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Pour prendre connaissance de ces travaux : [cliquez ici]

- **RSA et travail** *:* la députée Claire Pitollat et Mathieu Klein le président du conseil général de Meurthe et Moselle ont été chargés d'une "mission temporaire" sur l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Ils devraient rendre leur rapport fin juillet.

- **Prestations sociales :** la députée Christine Cloarec et le sociologue Julien Damon viennent d'être chargés d'une mission temporaire ayant pour objet "*le versement de la juste prestation sociale*". Aucun élément de précision n'a été dévoilé par le ministère. Leur rapport devrait être remis fin août.

- **Projet de loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises)** : ce projet de loi a été présenté au conseil des ministres le 18 juin dernier. Il sera débattu au Parlement au dernier trimestre 2018. Ce projet de loi vise à simplifier la vie des entreprises. Deux mesures peuvent avoir un impact sur l'emploi des personnes en situation de handicap : simplifier les seuils applicables, repenser la place des entreprises dans la société. Présentation du projet de loi PACTE : [cliquez ici]

- **Transports ferroviaires et conseils régionaux : création de comité de suivi des dessertes »**
  Dans le cadre des débats parlementaires sur la loi pour un nouveau pacte ferroviaire *(texte paru au journal officiel du 28 juin),* l'article 23 prévoit que les conseils régionaux, qui sont les autorités organisatrices du transport en TER, devront organiser des « comités de suivi des dessertes » avec des représentants des usagers, des associations de personnes en situation de handicap et des élus des collectivités territoriales concernés. Voir article 23 : [cliquez ici]

- **Accessibilité numérique :**
  Suite aux débats de la Commission des affaires sociales du Sénat sur le projet de loi "Liberté de choisir son avenir professionnel", la sanction pour la non mise en accessibilité des sites internet publics et de certaines entreprises privées, passe de 5000 à 25 000 euros.
  D'autre part, le Fonds National pour l'Accessibilité Universelle - prévu pour collecter les sanctions liées aux Ad'AP - devra être créé avant le 31 décembre 2018.
  Voir article 44 : [cliquez ici]

- **CAP 2022 :** lancé en octobre dernier par le 1er ministre, le comité action publique 2022 avait pour mission de faire des propositions pour réduire les dépenses publiques. Les conclusions devaient être annoncées en avril, puis fin juin. Il semblerait que le gouvernement ne publiera pas le rapport conclusif mais devrait annoncer directement des préconisations qu'il retiendrait de ce rapport. Certaines pourraient concerner les personnes en situation de handicap.

- **Projet de loi constitutionnelle** : annoncée par le président de la République en début d'année 2018, ce projet de loi a commencé à être discuté en commission des lois de l'Assemblée nationale depuis le 26 juin. Il sera discuté en séance plénière à partir du 10 juillet. Cette réforme modifiera, notamment, certaines procédures relatives à l'adoption des lois par le Parlement et des articles relatifs aux collectivités territoriales (notamment en matière d'expérimentation). Voir dossier législatif de l'Assemblée nationale : [cliquez ici]

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Rapport Taquet / Serres : « Plus simple la vie » *Remis au 1er ministre le 28 mai 2018*	**Adrien Taquet,** député, et **Jean-François Serres**, membre du Conseil économique, social et environnemental, **ont rendu public le 28 mai dernier leur rapport *« Plus simple la vie »* dans le cadre d'une mission qui leur avait été confiée par le 1er ministre en février 2018.** Les 113 propositions de ce rapport visent notamment à : - simplifier et à raccourcir les démarches administratives (par exemple en finir avec la justification permanente du handicap, …), - élargir le périmètre de la PCH (activités domestiques, parentalité, …), - recentrer les MDPH sur leurs fonctions d'accompagnement et de conseil, - attribuer des droits par cycles scolaires, … **Le gouvernement a annoncé lors de la remise de ce rapport, que certaines mesures seraient amenées â être rapidement mises en œuvre** (en ce qui concerne notamment les dispositions relatives aux démarches administratives), d'autres demandant des études plus approfondies.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France Handicap a salué ce rapport** dont un certain nombre de propositions visent à simplifier les démarches d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et de leurs proches. Par contre, **si l'enjeu souligné par cette mission est de « rendre effectifs les droits existants », APF France handicap persiste à se mobiliser également pour la création de nouveaux droits (revenu d'existence, droit à compensation universel, risque autonomie, ….), conformément aux droits fondamentaux reconnus par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.** **Enfin, APF France Handicap déplore le peu de propositions relatives à l'accès aux soins,** pourtant une préoccupation majeure des personnes en situation de handicap **et pointe des réserves fortes sur certaines propositions.** **APF France handicap a communiqué son avis aux rapporteurs ainsi qu'au gouvernement.**
Pour en savoir plus ☞	▪ Présentation du rapport au 1er ministre : [cliquez ici] ▪ Avis d'APF France handicap sur le rapport : [cliquez ici]

EMPLOI

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel *Débat au Sénat en séance publique à partir du 10 juillet*	Le projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » s'articule autour de **trois volets** : réforme de la formation professionnelle (dont l'apprentissage), de l'assurance-chômage et dispositions relatives à l'emploi. **Les dispositions relatives au handicap dans ce projet de loi ne recouvraient initialement que 6 articles** intégrés au sein d'un chapitre visant à favoriser l'entreprise inclusive autour de trois leviers : simplifier l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, renforcer le cadre d'intervention des entreprises adaptées et l'accessibilité. **A noter l'article 44 qui remet en cause des dispositions relatives à l'accessibilité numérique et sur lequel nous sommes également mobilisés.** **A la fin du mois de juin, suite aux « concertations » relatives à la simplification de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés qui ont eu lieu ce printemps entre le gouvernement, les partenaires sociaux et les associations, le gouvernement a présenté 10 amendements prenant en**

compte les conclusions de ces échanges : minoration seniors 50 ans, l'interim, déclaration et versement de la contribution à l'URSAFF, liste des emplois exigeant des aptitudes et des compétences particulières (ECAP), l'entreprise devient l'unité d'assujettissement (au lieu de l'établissement), des accords agréés d'entreprises de trois ans renouvelable une seule fois, toutes les entreprises deviennent déclarantes de l'emploi de personnes en situation de handicap, la comptabilisation de toutes les formes d'expérience professionnelle (dont les stages et les immersions professionnelles) dans la déclaration d'obligation d'emploi.

A noter aussi un amendement concernant l'habilitation pour légiférer par ordonnance avec effet au 31 décembre 2019 sur la gouvernance des politiques de l'emploi et sur l'offre de service incluant les missions, les organisations et leur financement. Sur ce sujet, une nouvelle concertation va être lancée le 19 juillet prochain avec le gouvernement.

Les amendements du gouvernement sur l'article 43, relatif aux entreprises adaptées, seront présentés dans le cadre du débat au Sénat. Ils sont le fruit des négociations en cours entre le ministère du travail, l'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA) et APF France handicap.

Un amendement sur l'article 2, porté par le député Pierre Dharréville, permet d'inclure l'aide apportée par les proches aidants dans les activités bénévoles et de volontariat permettant d'acquérir des droits inscrits sur le compte personnel de formation afin de soutenir leur reconversion.

Le projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale le 19 juin dernier. Il sera en discussion en séance publique au Sénat à partir du 10 juillet 2018.

POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP

Dès le début de la concertation, nous avons transmis au gouvernement nos positions dans un cadre inter associatif en rappelant 4 principes majeurs :

- mettre en accord notre législation avec l'article 27 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées relative à l'emploi,
- garantir une sécurisation des moyens nécessaires à la couverture des besoins de compensation de toutes les personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi en complémentarité du droit commun et de ceux de toutes les entreprises quelle que soit leur taille, en particulier les plus petites,
- sécuriser les transitions professionnelles à tous les âges,
- mieux identifier les besoins d'orientation, de formation, d'accompagnement et de compensation des personnes en situation de handicap pour accéder et se maintenir durablement dans l'emploi.

Le CNCPH a donné son avis le 16 avril dernier sur l'ensemble du projet de loi en soulignant les manques, ses inquiétudes relatives aux sujets qui touchent très spécifiquement les personnes en situation de handicap et les proches aidants sur le champ de la formation, du chômage ou des dispositions particulières visant l'OETH, les entreprises adaptées ou l'accessibilité.

Enfin le CNCPH a formulé plusieurs recommandations visant à développer effectivement l'emploi et à sécuriser de manière efficiente les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

Le CNCPH a complété cet avis par un avis complémentaire sur l'article 45 relatif à l'accessibilité numérique.

APF France handicap est très attentive à l'ensemble des modifications introduites et intervient fermement dans les concertations en cours tant sur

	l'obligation d'emploi que sur la rénovation du financement des entreprises adaptées. **APF France handicap a concouru et participe encore à enrichir le texte sur les autres volets du texte** (formation, apprentissage, chômage) pour les personnes en situation de handicap et les proches aidants. Après le débat à l'Assemblée nationale, nous venons de transmettre nos propositions d'amendements aux différents groupes et rapporteurs du Sénat.
Pour en savoir plus ☞	▪ Présentation du projet de loi : [cliquez ici] ▪ Positions inter associatives sur l'OETH : [cliquez ici] ▪ Avis du CNCPH sur le projet de loi : [cliquez ici] ▪ Avis du CNCPH sur l'article 45 : [cliquez ici] ▪ Propositions d'amendements APF France handicap au Sénat : [cliquez ici]

Rapport Gillot sur l'emploi des personnes en situation de handicap et sur la vie professionnelle des aidants. *Présentation aux ministres le 19 juin*	Le 19 juin, Dominique Gillot, présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a présenté à Agnès Buzyn, Muriel Pénicaud et Sophie Cluzel les conclusions de sa mission par un rapport qui se compose en deux parties : un tome 1 *« Sécuriser les parcours, valoriser les compétences »* dédié à la situation des personnes handicapées dans l'emploi et un tome 2 « *Préserver nos aidants : une responsabilité nationale* », consacré à la conciliation rôle d'aidant/vie professionnelle. Ce rapport dresse des **perspectives de simplification et de renforcement d'attention** aux moments de fragilité identifiés **dans le parcours de la personne** et notamment des plus jeunes. Le rapport de Dominique Gillot met en avant 3 grands objectifs : • Mieux informer et accompagner les personnes • Mobiliser les employeurs et rénover les dispositifs d'accompagnement dans l'emploi • Concilier le rôle des proches aidants et leur vie professionnelle
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Ce rapport s'appuie beaucoup sur les travaux du CNCPH,** tant sur les questions relatives à l'emploi que sur les aidants familiaux. Aussi, **un certain nombre de propositions vont dans le bon sens** et rejoignent des discussions déjà engagées avec le gouvernement dans le cadre de la loi sur l'emploi actuellement en discussion au Parlement. Son calendrier n'a cependant pas permis la prise en compte de ses propositions concernant les proches aidants. **APF France handicap regrette toutefois de ne pas avoir été auditionnée pour établir ce rapport !**
Pour en savoir plus ☞	▪ Présentation du rapport [cliquez ici]

SCOLARISATION

Mission flash sur la déscolarisation *Mai – Juillet 2018*	Le 23 mai, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a désigné deux députées, Anne Brugnera et George Pau-Langevin, comme rapporteures de la mission flash sur la déscolarisation. Elles devraient remettre leurs conclusions dans le courant du mois de juillet.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap a été auditionné en juin par les rapporteures de cette mission.** Les enfants en situation de handicap sont concernés par cette mission de 3 façons, qui toutes constituent des conditions anormales de scolarisation : des non-scolarisations, des mal-scolarisations mais aussi des déscolarisations au sens plus classique, c'est-à-dire des élèves qui quittent les établissements d'enseignement primaire ou secondaire pour un enseignement à domicile ou pour être scolarisés dans des écoles clandestines ou tout au moins, hors contrat.
Pour en savoir plus ☞	▪ Contribution APF France handicap sur la déscolarisation : [cliquez ici]

MEDICO-SOCIAL

Mission IGAS sur les CAMSP, les CMPP et les CMP *Février – Juillet 2018*	Le ministère de la santé et le secrétariat d'état chargé des personnes handicapées ont confié en février dernier une mission à l'Inspection générale de l'action sociale (IGAS) **une mission relative à l'évaluation du fonctionnement des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) et des Centres Médico-Psychologiques de psychiatrie infanto-juvénile.** Cette mission a pour mission, notamment, d'examiner : - Le positionnement de ces structures dans le parcours des familles - La qualité effective de l'offre de service - L'adéquation des ressources humaines et financières de ces structures au regard de leur mission - Le respect des recommandations de bonnes pratiques **Les conclusions de cette mission devraient être connues cet été.**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Cette mission est une opportunité pour ce secteur afin de rappeler les missions essentielles de ces services et souligner les points de fragilités actuelles concernent leur financement** (transports des familles, participation du financement des conseils départementaux). **APF France handicap a été auditionnée** et a pu présenter à la fois l'intérêt des familles pour cette offre de service et les enjeux relatives à la gestion des CAMSP, en nous appuyant sur la gestion de nos 14 CAMSP.
Pour en savoir plus ☞	▪ Communiqué de presse du Sénat sur le groupe de travail : [cliquez ici]

EUROPE

Fonds structurels européens : avis du CESE *Février – Juillet 2018*	Dans la perspective de la réforme des Fonds structurels européens, **le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été saisi par le Gouvernement afin d'élaborer des préconisations.** L'avis du CESE a été adopté en séance plénière du 20 juin 2018. **Cet avis préconise notamment :** - d'instaurer les conditions d'une programmation des fonds européens qui soit plus stratégique et prenne mieux en compte les enjeux territoriaux ainsi que les objectifs de développement durable - de simplifier et sécuriser la gestion et le contrôle des actions financées par ces fonds
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Dans le cadre de cette mission et en lien avec le Mouvement associatif, APF France handicap a été auditionnée par le CESE le 3 mai dernier et a pu, à cette occasion, présenter les difficultés rencontrées par le secteur associatif pour accéder à ces financements et a proposé des pistes d'améliorations.
Pour en savoir plus ☞	▪ Avis du CESE : [cliquez ici]

Conseil Français des personnes Handicapées Pour les questions Européennes

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont APF FRANCE handicap est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et les évènements organisés autour de ces thématiques.
Le dernier numéro de la lettre : [cliquez ici]
Pour vous abonner à cette lettre d'information : [cliquez ici]

CALENDRIER PREVISIONNEL

Juillet		
9 juillet	Discours du Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès	
A partir du 10 juillet	Projet de loi constitutionnelle	Débat à l'Assemblée Nationale
13 juillet	Présentation du plan pauvreté (sous réserve)	
	Projet de loi logement (ELAN)	débat au Sénat
Août		
	Suspension des travaux du Parlement	